

**Appel à articles**

**« Interventions sur l'existant : théories et stratégies architecturales »**

*La conservation des monuments est favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société [...] mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices...* (Charte de Venise, art. V, 1964).

Le troisième numéro de *transversale* sera co-édité par l'ensap de Bordeaux et l'ensa de Paris-Val-de-Seine. La revue lance un appel à articles sur ces questions d'interventions sur l'existant, qui représentent actuellement en France près des deux-tiers des projets d'architecture, toutes échelles confondues. Il n'est pas question seulement de « réno[vation] ». Les enjeux décisifs sont ceux d'une société qui peine à débattre de ses origines et de ses passés, tout en se laissant tenter par des projets dictés par la circulation accélérée de l'information.

À l'exception des œuvres d'architecture, il y a peu d'œuvres du passé sur lesquelles on trouve naturel de pratiquer librement des reprises, greffes, additions, mutilations, etc. Certes le repeint, la retouche, voire l'interprétation restauratrice, sont communes en peinture, l'interprétation de règle en musique et au théâtre. Mais imagine-t-on « adapter » la Joconde au moyen de toiles additionnelles « continuant » son paysage d'arrière-plan, « rectifiant l'alignement » de son fameux horizon double et « complétant » les colonnes sur la balustrade ?

En architecture à contrario, l'intervention est ancienne, fréquente, souvent induite par le volet « fonctionnel » de cet art –lequel n'existe dans les autres que dans une dimension d'ordre philosophique : la musique adoucit les mœurs, la poésie est le matériau de la pensée, le dessin régit le volume, etc<sup>1</sup> ; tandis que l'architecture est habitée par des corps physiques. Peut-on laisser un édifice en partie usé ou ruiné, ou inadapté à un usage actuel, à l'espace public contemporain, au besoin social, ou rendu obsolète par des mutations d'ordre politique, sociétal ou climatologiques ? L'architecte chargé de l'intervention fait-il projet comme celui qui est chargé de bâtir un nouvel édifice ? Car il s'attelle à la lourde tâche qui consiste à « ausculter un bâtiment souvent construit hors de tout système normatif, diagnostiquer sa structure, la renforcer au risque de la déséquilibrer sans anticiper des dommages futurs, transformer des volumes existants pour les adapter un programme, respecter ses prédécesseurs tout en apposant sa signature<sup>2</sup>... ».

La thématique proposée vise à questionner ces interventions et les représentations qui s'y attachent : n'ont-elles pas souvent été considérées par les architectes modernes du XX<sup>e</sup> siècle comme une limitation des enjeux de la créativité et de la théorie ? Un autre paradigme s'est lentement mis en place à partir des années 1980, lorsqu'une génération, nourrie par une culture architecturale s'appuyant sur les sciences humaines, déjà active avant 1968, a tenté de mobiliser des connaissances fondamentales (histoire de l'architecture, histoire de la construction, histoire culturelle et sociale) sur lesquelles il devenait possible, par l'expertise de l'existant et l'analyse critique, de se projeter pour penser l'avenir.

À l'heure où l'espace ouvert est problématique, cette position fait aujourd'hui débat : pour les uns elle peut apparaître comme un refus d'exprimer et d'affirmer son époque ; pour d'autres à l'inverse, projeter avec

---

<sup>1</sup> Auguste Rodin : « Il n'y a pas de trait, il n'y a que des volumes. Quand vous dessinez, ne vous préoccupez jamais du contour, mais du relief. C'est le relief qui régit le contour. » Cité par UNGAR, Philippe, *Entrée principale – Roger Taillibert architecte*, Paris : Editions Dilecta, 2010, p. 60.

<sup>2</sup> SABBAH, Catherine, « Passé recomposé », *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n°407, juin 2015, p. 38-45.

l'existant conduit à s'inscrire dans un processus créatif qui relève d'une invention et/ou, comme le proposait André Corboz, d'une « réanimation<sup>3</sup> ».

En France, les cas d'école de la gare-musée d'Orsay (ACT Architecture, 1979), de la piscine-musée de Roubaix (Philippon, 1993), du couvent-DRAC de Bordeaux (BLP architectes, 1996), de l'église-marché de Sarlat (Nouvel, 2002), du moulin-université de Paris-Tolbiac (Ricciotti, 2006), etc. ont fourni valeur d'exemple à ces interventions-mutations sur l'existant dont Dominique Rouillard a dressé un premier inventaire<sup>4</sup>. Mais il s'agit, comme dans la Charte de Venise inspirée par Cesare Brandi<sup>5</sup>, de monuments. Transportons la question sur l'habitat : sans même évoquer la question de l'impossible relogement, faudrait-il jeter bas tous ces « grands ensembles impossibles construits sous l'influence de la Charte d'Athènes, enfermés sur eux-mêmes et enclavés, ne bénéficiant pas toujours des fonctions d'une ville, parfois même hors ville, mais toujours de véritables cicatrices urbaines. Construits rapidement tous sur le même modèle, pour résorber la crise du logement<sup>6</sup>... » comme le répète une doxa ? Et dans une perspective opposée, faut-il défendre avec l'intransigeance des « modernes » l'expression architecturale d'une génération nourrie du Bauhaus et sommée de construire à la hâte des édifices solides, confortables, bénéficiant d'air, de lumière et d'espaces extérieurs ouverts, dans une situation politique favorable au collectif ?

**Nous proposons de distinguer deux types de contributions.**

**- autour d'une théorie de l'intervention sur l'existant, qui s'alimenterait d'un débat sur des règles et des pratiques à adopter. Ces contributions documentent la vision des professionnels, celle de l'existant comme objet, et peuvent servir d'appui à des formes d'essais, incluant des analyses d'ordre monographique et biographique sur la longue période contemporaine (de la Révolution à nos jours).**

**- autour du questionnement des stratégies politique et symbolique du choix des édifices à faire muter de façon singulière, en tant qu'ils représentent des enjeux territoriaux et sociétaux et/ou qu'ils inaugurent des pratiques nouvelles. Ces questionnements peuvent fournir des contributions sous forme d'études de cas et d'états de recherche.**

**À l'heure où se met en place au ministère de la Culture le réseau de recherche « Architecture, Patrimoine et Création », nous faisons le pari que le croisement de ces contributions contribuera à documenter l'histoire de ces « pré-existences », des doctrines qui les mobilisent et des acteurs qui les animent.**

Articles et illustration à adresser avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018 à [gilles.a.langlois@bbox.fr](mailto:gilles.a.langlois@bbox.fr)

Charte éditoriale jointe

**transversale** - revue fondée en 2016 à l'ensap de Bordeaux

N°1, décembre 2016 : « l'école et sa pédagogie au XX<sup>e</sup> siècle »

N°2, décembre 2017 : « histoire de l'enseignement de l'architecture et du paysage à Bordeaux »

Rubriques : *textes* (dossier thématique) / *chemins* / *matériaux de la recherche* / *varia*

---

<sup>3</sup> CORBOZ, André, « Bâtiments anciens et fonctions actuelles : esquisse d'une approche de la 'réanimation' », *Werk/Œuvre*, n°62, 1975, p. 992-994.

<sup>4</sup> ROUILLARD, Dominique, *Architectures contemporaines et monuments historiques, guide des réalisations en France depuis 1980*, Paris : Éditions du Moniteur, 2006.

<sup>5</sup> BRANDI, Cesare, *Théorie de la restauration*, Paris : Éditions Allia, 2011 (1<sup>e</sup> éd. Italienne 1963).

<sup>6</sup> Introduction au rapport de Jean-Louis Borloo « Vivre ensemble, vivre en grand pour une réconciliation nationale », remis le 26 avril 2018 au Premier ministre, in *Le Monde*, 27 avril 2018, p. 18. Rapport complet disponible sur <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/rapport-de-jean-louis-borloo-vivre-ensemble-vivre-en-grand-pour-une-reconciliation-nationale>